

Avenir de l'audiovisuel public, engagez-vous !

Communiqué • 22 mai 2024



Force Ouvrière appelle à la grève les 23 et 24 mai pour défendre notre avenir commun.

<https://fo-francetele.tv/preavis-de greve-audiovisuel-public/>

Assemblées générales, rassemblements, partout où cela sera possible, rejoignez le mouvement.

**Notre mobilisation sera vue et mesurée.
Ensemble, nous serons plus forts pour être entendus.**

Pour aller plus loin

La proposition de loi « France Medias » qui envisage de créer une holding réunissant au moins France Télévisions, Radio France et l'Ina au 01/01/2025, et peut-être France Media Monde, puis de fusionner les entités au 01/01/2026 voire d'en filialiser certaines parties (réseau web tv radio, France Info web tv radio) **n'est pas figée en l'état.**

Mobilisons-nous aussi auprès de la représentation nationale.

Partout, écrivons à nos sénateurs et nos députés pour les alerter sur les risques existentiels que fait peser ce projet.

<https://www.senat.fr/vos-senateurs.html>

<https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/vos-deputes>

Appauvrissement des contenus, surcoût et casse sociale seront les corollaires inéluctables de cette fausse bonne idée, surtout si on va trop vite.

Ces élus sont sensibles au relais médiatique puissant qu'incarne l'audiovisuel public.

Ils sauront écouter nos arguments et nous pouvons vous fournir un courrier type à leur adresser.

Rappel des règles

- **Tout salarié qui souhaite faire grève doit se déclarer auprès de son manager et cesser le travail à sa prise de poste.**
- **Un salarié gréviste n'est pas tenu d'être en grève pour toute la durée indiquée dans le préavis.** On peut faire grève 59', une demi-journée ou sur les deux jours.
- Une grève de 59' permet d'être comptabilisé dans la protestation

Les 23 et 24 mai 2024 défendons notre avenir !